

Peine capitale

maintenant encore à débattre cette question, et je soutiens devant la Chambre que c'est encore une fois de plus exactement la même histoire qui se répète.

Le gouvernement actuel se sert encore de ce projet de loi pour gagner du temps. Ainsi, il lui faut du temps pour voir ce qu'il va faire à propos du projet de loi sur l'impôt des sociétés qu'il a hésité à présenter à la Chambre. Il lui faut du temps également pour apaiser au sein du Cabinet les dissensions qu'il ne veut absolument pas voir transpirer au dehors. Il faut en effet féliciter le ministre des Finances (M. Turner) de son extraordinaire facilité à se présenter tous les jours à la Chambre avec le sourire aux lèvres et l'air de ne rien savoir de ce qui se trame. Il est malheureux que cette grave question de la peine capitale serve à de telles fins et d'une telle façon.

Il est encore plus regrettable que le gouvernement ait fait croire aux Canadiens que la Chambre voterait librement sur cette question. Certains des propos qu'a tenus le premier ministre (M. Trudeau) au cours de ces dernières semaines révèlent de façon assez claire qu'en réalité les seuls députés qui prendront part à un vote libre à la Chambre seront ceux de l'opposition. A mon avis, les députés qui sont du côté du gouvernement sont, en fait, soumis à des pressions et doivent faire ce que le premier ministre leur dit de faire. Il semble qu'en fait il leur dit de...

M. Allmand: Je voudrais poser la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Le ministre désire poser la question de privilège.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député vient de mettre en doute la liberté d'expression des députés de ce côté-ci de la Chambre et je lui demande de bien vouloir retirer ses paroles. J'ai déclaré au nom du gouvernement qu'il s'agira d'un vote libre et qu'aucune pression d'aucune sorte ne sera exercée contre un de nos députés.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, à propos de cette même question de privilège, le ministre pourrait-il nous dire comment il peut concilier cette affirmation avec la position qu'a prise le premier ministre et ses récriminations à l'endroit des autres partis qui ne se seraient pas, selon lui, prononcés sur la peine capitale, ce qui donne directement à entendre que son parti avait pris position?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député ne peut pas poser de question au ministre, car celui-ci n'a pas la parole et il ne peut pas répondre. C'est le député de Leeds qui l'a et je la lui ai donnée afin qu'il puisse continuer ses remarques.

M. Cossitt: Monsieur l'Orateur, je trouve l'intervention du ministre assez intéressante. S'il peut attendre un moment ou deux, je suis bien prêt à expliquer le sens de mes paroles lorsque je dis qu'à mon avis seuls les membres de l'opposition auront vraiment et réellement la liberté de voter. D'après moi le premier ministre avertit effective-

[M. Cossitt.]

ment les ministériels en ces termes: Vous pouvez voter exactement comme vous l'entendez sur la peine capitale aussi longtemps que vous m'écoutez et que vous ferez ce que je vous dirai.

● (1530)

Des voix: Règlement!

M. Cossitt: Je vais vous montrer comment j'en conclus qu'il ne règne pas une atmosphère de vote libre à la Chambre. J'ajoute qu'il n'y a rien de surprenant à cela, car c'est tout à fait conforme aux principes de la démocratie active libérale, qui signifie simplement établir la communication et écouter les ordres venus d'en haut.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rappeler au député que le débat porte sur la peine capitale. Le député a parlé d'inflation, de vote libre et de politique de parti. Je crois qu'il devrait maintenant ou le plus tôt possible aborder la question ou examiner la sujet à l'étude, en l'occurrence un bill bien précis.

M. Cossitt: Ma foi, monsieur l'Orateur, je me souviens qu'il y a quelques semaines, lors d'un dîner organisé pour réunir des fonds dans la ville de Toronto, le premier ministre—si je puis me permettre de terminer cette partie de mes remarques sur une citation qui me sert d'exemple ici—aurait posé, paraît-il, la question suivante: «Quelle est la politique conservatrice sur la peine capitale? Je l'ignore. Quelqu'un peut-il me le dire?» Question pertinente à se poser au sujet du premier ministre. On pourrait y répondre en disant qu'il ne devrait pas juger des autres d'après sa conduite et celle de son parti. De ce côté-ci de la Chambre, le vote sera vraiment libre. Le parti conservateur n'a pas cherché à agir en dictateur et à imposer une politique à quelque député que ce soit de notre parti. Il en va autrement chez nos vis-à-vis, mais cela n'a rien à voir avec la situation de notre côté.

Une voix: C'est absurde.

M. Cossitt: Je vois que les animaux savants agissent comme on s'y attendait. Selon les moyens d'information, le premier ministre aurait dit dernièrement aux Canadiens, d'une façon sarcastique et ridicule selon moi, que le parti conservateur est en faveur de la peine de mort. Évidemment, il voulait ainsi donner l'impression que tout le parti libéral appuie le point de vue contraire. Je pense qu'il cherche à évoquer, en une vision ridicule, les sinistres déterreurs de cadavres d'un côté, par opposition aux libéraux à la blancheur de lis. Le premier ministre suit la tactique dégradante qui consiste à «politicailler» sur la question de la peine capitale. Je ne vois pas de mal à ce que cela soit dit à la Chambre. Il a fait des déclarations qu'il n'était pas sans savoir inexactes. La déformation de faits, les insinuations malveillantes et la calomnie ne sont pas dignes de son poste. J'espère qu'avant la fin de ce débat il aura fait ce qu'a déjà fait le solliciteur général (M. Allmand) c'est-à-dire qu'il aura réaffirmé à la Chambre qu'il s'agit d'un vote libre en ce qui concerne le gouvernement.